

Paris, le 24 avril 2020

EXAMENS - La Ministre doit clarifier ses propos vis à vis des personnels et des étudiant-es

Dans le courrier adressé aux Présidents et Directeurs des établissements d'enseignement supérieur et aux recteurs le 20 avril, Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation reconnaît l'ampleur des inégalités entre étudiant-es engendrées par la crise sanitaire et la période de confinement, mais, contre toute attente, elle ne ferme pas formellement la possibilité aux chefs d'établissements d'organiser des examens **en présentiel entre le 20 juin et le 7 août**, alors que seules les épreuves de concours (PACES, grandes écoles et recrutement) étaient jusqu'alors concernées par cette option ! Immédiatement, certains établissements se sont engouffrés dans la brèche et ont ouvert explicitement cette possibilité d'organiser des examens terminaux en présentiel à toutes les formations, y compris celles de licence, DUT et master ! 750 000 bacheliers et bachelères sont contraint-es de devoir passer en contrôle continu leur baccalauréat -premier grade universitaire-, 1,5 millions d'étudiant-es sont inscrit-es dans les formations de premier et second cycle. Qui dès lors serait concerné par cette exception à la règle ? Où se situeraient alors les limites ? Toute décision en ce sens ne risque-t-elle pas d'engendrer de grandes inégalités de traitement, tant du point de vue pédagogique que de grands risques sanitaires ?

Les inégalités entre étudiant-es face aux conditions d'études durant la crise sanitaire ont été révélées, qualifiées, et parfois quantifiées, par de nombreuses enquêtes à l'initiative des responsables des formations, des organisations étudiantes ou des directions d'université ([voir notre fiche à ce sujet](#)). Certaines initiatives louables ont été prises ici et là pour essayer d'y remédier, mais ces dispositifs indispensables ne parviennent pas à aider tou-ttes les plus fragiles ni à pallier toutes les inégalités de traitement entre étudiant-es confronté-es à l'enseignement à distance durant ces deux mois du confinement.

Le lundi 13 avril, dans son allocution, le Président de la République a déclaré que les universités n'accueilleraient pas d'étudiant-es avant la rentrée de septembre. Et pour cause... la majorité des étudiant-es sont rentré-es dans leurs familles, n'ont plus de logement sur le site ou à proximité de leur établissement et les modalités de transports en commun restent incertaines. Faudrait-il qu'ils ou elles se déplacent en masse ? Qu'ils ou elles renoncent à un travail, source de revenus indispensable pour certain-es ? Dans quelles conditions d'hébergement, de restauration, d'hygiène ? Comment peut-on envisager d'assurer des examens en présentiel alors même que le plan de retour à l'activité des personnels n'est pas élaboré ? Disposons-nous d'un bilan par établissement du nombre de masques mobilisables ? pour combien d'étudiant-es, combien d'agent-es ? Combien de salles seraient disponibles ? Sur quels contenus ? Ceux qui ont été dispensés inégalement durant la période de confinement ?

Un examen, n'est pas un concours, nous suivons les étudiant-es depuis le début de l'année universitaire, ils ou elles ont déjà été évalué-es à l'issue du premier semestre et pour la plupart ont d'ores et déjà des notes de contrôle continu ou effectué des devoirs à domicile.

Si nous accueillions des étudiant-es d'ici l'été ce serait, comme le proposait le Président de la République, pour leur permettre de reprendre contact avec les équipes pédagogiques. En tout état de cause, ceci resterait suspendu au respect strict des mesures sanitaires indispensables pour garantir la sécurité et la santé des étudiant-es, des enseignant-es et de tous les personnels, mesures qui devraient s'inscrire dans le cadre de plans de reprise d'activité par établissement élaborés avec les représentant-es des personnels et validés par le CHSCT.

Pour le SNESUP-FSU, il est hors de question de mettre en danger la santé de toutes et tous et de remettre en cause l'égalité de traitement entre les étudiant-es et les principes retenus pour valider le second semestre. En dehors des épreuves des concours déjà mentionnées, aucun-e étudiant-e n'est attendu-e sur les campus avant septembre.

Le SNESUP-FSU demande donc à la Ministre de respecter les engagements pris auprès des organisations syndicales et de clarifier rapidement les consignes données aux établissements. ■

SUIVEZ-NOUS !



[SNESUPFSU](#)



[@SNESUPFSU](#)